



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

**Concours : CAPLP interne privé**

**Section : Economie et gestion**  
**Option : Commerce et vente**

**Session 2015**

Rapport de jury présenté par :

**Miriam BENAC**  
Présidente du jury

## SOMMAIRE

	Pages
<b>I. PRESENTATION DU CONCOURS</b>	<b>3</b>
1. Composition du jury	3
2. Données statistiques concernant la session	4
3. Principales ressources documentaires à la disposition des candidats	5
<b>II. ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER RAEP (RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE)</b>	<b>6</b>
1. Statistiques	6
2. Définition de l'épreuve	6
3. Commentaires du jury	7
4. Conseils aux futurs candidats	10
<b>III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE</b>	<b>11</b>
1. Statistiques	11
2. Définition de l'épreuve	11
3. Remarques générales	11
4. Commentaires du jury	12
5. Conseils aux futurs candidats	13
<b>ANNEXES : EXEMPLES DE SUJETS D'ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	<b>16</b>

# I. PRESENTATION DU CONCOURS

## 1. Composition du jury

**Présidente** : Madame Miriam BENAC – Inspectrice générale de l'Education nationale, groupe économie- gestion

**Vice-présidente** : Madame Christiane DUPONT, Inspectrice de l'Education nationale, académie de Créteil

### Correcteurs et interrogateurs :

Titre de civilité	Nom	Prénom	Grade	Académie d'affectation
Mme	BUSUTTIL	Corinne	Professeure de lycée professionnel	NICE
M.	CADAS	Philippe	Professeur agrégé	POITIERS
M.	DENIS	Jean-Michel	Professeur de lycée professionnel hors classe	POITIERS
Mme	DOREAU	Agnès	Professeur de lycée professionnel privé sous contrat	CRETEIL
M.	ER-REMACH	Kamel	Professeur de lycée professionnel hors classe	DIJON
Mme	LAMBILLON	Carole	Professeure de lycée professionnel	PARIS
Mme	LEJAMBLE	Valérie	Professeure de lycée professionnel	LILLE
M.	NOLIBE	Stéphane	Professeur de lycée professionnel	BORDEAUX
Mme	THEPOT	Nicole	Professeure de lycée professionnel	ORLEANS TOURS
M.	ZMANY	Abdelaziz	Professeur de lycée professionnel	NANTES

## 2. Données statistiques concernant la session

N.B : Pour la session 2015, seul le concours de l'enseignement privé sous contrat du CAPLP - le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER) - était ouvert. Toutefois, l'ensemble des attentes du jury et conseils prodigués au sein de ce rapport sont bien évidemment valables pour les candidats préparant le CAPLP interne.

Nombre de contrats offerts	<b>8</b>	
Nombre d'inscrits	<b>174</b>	
<b>ADMISSIBILITE</b>		
Nombre de candidats non éliminés*	<b>120</b>	Soit 69 % des inscrits
Nombre de candidats admissibles	<b>18</b>	Soit 15 % des non-éliminés
Barre d'admissibilité	<b>14</b>	
Moyenne des candidats admissibles	<b>14,78</b>	
<b>ADMISSION</b>		
Nombre de candidats présents à l'oral	<b>17</b>	Soit 85 % des admissibles
Nombre de candidats admis	<b>8</b>	Soit 47 % des non-éliminés
Moyenne des candidats admis	<b>14,13</b>	
Barre d'admission	<b>12</b>	

*\*Les candidats « non éliminés » sont des candidats ayant rempli toutes les conditions d'inscription requises (cf. réglementation du concours présentée en I.3)*

### 3. Principales ressources documentaires à la disposition des candidats.

Depuis la session 2014, la réglementation du concours a été modifiée.

Tous les textes officiels réglementant les concours de recrutement (notamment ceux précisant les programmes concernés et la définition des épreuves des concours) sont publiés au bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.)

Ces textes sont consultables à cette adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>

Les BO diffusent également les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les épreuves du concours doivent conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence à celles que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 publié au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013).

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation est consultable à cette adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et de la gestion, il est recommandé aux candidats de consulter :

- le centre de ressources pour l'enseignement professionnel en économie-gestion, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/>

- les sites web consacrés à la discipline et le périodique électronique Ecogest@actu (sur abonnement) qui sont susceptibles de leur fournir des informations utiles et actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'économie et gestion en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

## II. ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER RAEP (RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE)

### 1. Statistiques.

Notes	N<6	6≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	N≥14	Total
Nombre de dossiers	5	19	32	31	15	18	120
Pourcentages	4 %	16 %	27 %	26 %	12 %	15 %	

La moyenne générale est de 9,97. Les notes s'échelonnent de 5 à 17.

La moyenne des candidats admissibles est de 14,78.

### 2. Définition de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle – arrêté du 19 avril 2013

#### Coefficient 1

Le **dossier est adressé par le candidat** au ministre chargé de l'Education nationale dans les délais et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans les délais et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il **note de 0 à 20**. Le dossier est soumis à une **double correction**. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte **deux parties**.

- **Dans une première partie** (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

- **Dans une seconde partie** (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

**Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués**, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

**Chacune des parties** devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, **sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'**authenticité des éléments** dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être **attestée par le chef d'établissement** auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

### **3. Commentaires du jury**

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Il faut considérer le dossier RAEP comme un moyen pour les candidats de démontrer aux membres du jury, non seulement une maîtrise des compétences attendues, mais également une construction de celles-ci lors du parcours professionnel. En effet, l'expérience professionnelle relève non seulement des activités exercées, mais également de la mise au jour des compétences acquises au fil d'un cheminement, c'est ce travail de réflexion sur le passé professionnel qu'il convient intellectuellement de mener. Ainsi, le dossier ne peut être construit comme une liste d'actions censées se raccrocher à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours leur ayant permis de mobiliser ces compétences.

Le concours interne vise à recruter des professeurs dont la vocation principale est d'enseigner en classes de lycée professionnel. Cela exige de la part des candidats qu'ils maîtrisent les savoirs académiques et justifient les choix théoriques, didactiques et pédagogiques essentiels sur lesquels les programmes et référentiels reposent. Le jury attend donc des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne maîtrise des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion, de leur complémentarité, des débats qui les animent et de leurs évolutions.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement. En particulier, il est important que les candidats démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation du numérique au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Les dossiers relèvent donc, tant dans les deux parties que dans les annexes, d'une visée argumentative. Il convient donc, lors de leur rédaction, de se demander pourquoi l'on met en avant tel ou tel élément, ce qu'il apporte à la réflexion et à l'analyse.

Quelques questions préalables simples, mais constamment à l'esprit des candidats, pourraient donc améliorer grandement la qualité des dossiers présentés. Pour la première partie : qu'ai-je appris à travers ce cheminement professionnel ? Pour la seconde : Quels objectifs de la situation d'apprentissage choisie ? En lien avec quels éléments des programmes ? En rapport avec quelles compétences fondamentales ? Dans quel contexte ? Par quelle démarche ? Quel bilan critique, pour quelles raisons ? Pour les annexes : qu'apportent les documents retenus à la réflexion ?

## **Sur la forme**

Dans le cadre d'un recrutement de professeurs, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression sont des pré-requis auxquels le jury veille avec une très grande rigueur.

D'une manière générale, les candidats ont respecté la contrainte de réalisation de deux parties distinctes comme l'impose la définition de l'épreuve.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- un strict respect des consignes : nombre de pages (2 + 6), format de papier, police, interligne, marges, présence possible d'annexes,
- une mise en page claire et aérée,
- un effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés),
- une orthographe et une syntaxe irréprochables,
- des annexes lisibles,
- un dossier relié et paginé (pour en faciliter la manipulation).

## **Sur le fond**

### - Partie 1 du dossier

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat et une mise en valeur pertinente des principales compétences acquises. C'est la notion même d'« expérience professionnelle » qu'il convient de cerner avant de procéder à la rédaction : une énumération d'activités dit un parcours, mais l'expérience professionnelle au sens plein du terme naît du regard réflexif porté sur les compétences que ce parcours a permis de construire et de développer. C'est donc en mettant en lien de manière probante les compétences acquises et les activités effectuées que cette première partie peut devenir véritablement éclairante.

Les meilleurs candidats sont donc ceux qui, dans la première partie, ont su dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière, en procédant à l'analyse de leur expérience dans les fonctions exercées au regard des compétences professionnelles attendues pour l'enseignement. Ils démontrent leur capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives

Certains candidats se limitent à la narration des expériences professionnelles sans réelle démarche réflexive de leur situation professionnelle. Un simple CV ne constitue pas un rapport. Les réalisations et les travaux décrits doivent dépasser la simple observation ou la copie d'ouvrages mais bien permettre de valoriser les potentialités du candidat dans son domaine professionnel.

De même, le jury déplore, pour certains dossiers, la part prise par une dimension biographique trop importante, doublée de considérations beaucoup trop générales sur le «niveau» des élèves, ou sur les difficultés ou l'intérêt du métier.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un enseignant en économie et gestion option commerce-vente dans l'exercice de son métier en lycée professionnel.

#### - Partie 2 du dossier

Dans cette seconde partie, il est demandé au candidat de sélectionner et de présenter une séquence de formation personnelle dans laquelle il témoigne d'une maîtrise de contenus scientifiques et techniques et valorise sa réflexion didactique et pédagogique.

La situation professionnelle, adaptée au public visé, s'inscrit dans le champ de la spécialité commerce-vente. Elle s'intègre dans un plan de formation construit.

Le jury rappelle que la ou les séances proposées doivent s'adapter au public de lycée professionnel. Toute séance présentée dans le dossier doit à minima proposer une transposition de ce que pourrait être son contenu dans une filière professionnelle.

L'enseignement dans les filières professionnelles doit impérativement s'ancrer dans des situations d'organisations simulées, réelles ou vécues. L'entrée par les situations et les contextes professionnels reste à privilégier.

Le mot clé de cette partie décisive du rapport est celui d'analyse, terme qui suppose qu'une réflexion soit conduite sur les objectifs, les contenus, la démarche adoptée, l'étude des résultats escomptés et obtenus.

Le jury regrette :

- des séquences de formation inadaptées au public de lycée professionnel, trop peu développées ou trop théoriques parfois même sans précision sur l'intention pédagogique,
- des narrations, des descriptions avec une foule de détails, sans mise en perspective de la situation d'apprentissage,
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sans analyse critique du candidat et révélant parfois une méconnaissance des concepts évoqués,
- un champ lexical restreint, une utilisation peu appropriée voire peu maîtrisée du vocabulaire pédagogique,
- un manque de réalisme et de pertinence des séquences pédagogiques,
- des évaluations pas toujours en cohérence avec la séquence présentée,
- des annexes absentes, non explicitées ou inutiles. Le candidat est libre d'annexer un ou deux documents pertinents. S'il fait ce choix, les annexes sont en lien avec la situation professionnelle proposée et constituent une réelle valeur ajoutée.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques et techniques,
- prennent appui sur les périodes de formation en milieu professionnel,
- ont mis en évidence l'articulation des étapes de travail didactique et pédagogique (les intentions pour les élèves, les objectifs, les pré-requis, le choix des documents supports...) et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion,
- proposent une formulation analytique et pas uniquement descriptive des phases de la séquence,
- démontrent la capacité du candidat à poser un regard réflexif sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement,
- intègrent des annexes choisies et portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées,
- proposent une évaluation vérifiant l'atteinte des objectifs initialement prévus.

## 4. Conseils aux futurs candidats

Il est conseillé aux candidats de lire très attentivement les textes officiels pour se remémorer l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant et se doter ainsi d'une grille d'analyse de leur parcours professionnel. Les textes définissant l'épreuve sont utiles également afin d'orienter la rédaction du dossier et se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation évoqués dans le point 2.

Le jury attend des candidats :

- qu'ils soient concepteurs de leur séquence et annexes pédagogiques ; il vaut mieux présenter un dossier véritablement personnel, pleinement possédé et sur lequel ils peuvent exercer leur jugement, qu'un modèle « idéal », le plus souvent emprunté, et dont la rédaction avoue peu à peu qu'il n'est pas maîtrisé ni compris,
- qu'ils fassent un réel effort de transposition didactique de situations empruntées à la pratique professionnelle,
- qu'ils s'interrogent sur la valeur ajoutée pédagogique de la séquence et des outils proposés,
- qu'ils effectuent des choix d'activités pertinents et en lien avec les métiers préparés par les élèves,
- qu'ils fassent des propositions vraisemblables contextualisées par rapport à la taille de la classe et aux moyens disponibles,
- qu'ils cherchent à concrétiser la séquence en explicitant la démarche, le déroulement, les enchaînements : le candidat ne doit pas oublier qu'il est acteur au sein de la séquence ; il doit donc expliquer son rôle,
- qu'ils prennent du recul et qu'ils justifient leur argumentation pédagogique et didactique,
- qu'ils fournissent un effort d'analyse réflexive des résultats des séquences et de remédiation des situations proposées,
- qu'ils fassent référence à des annexes pertinentes, utiles à la séquence présentée, et synthétisées,
- qu'ils se distancient davantage des manuels ou d'autres sources documentaires en faisant preuve d'un regard critique et d'un esprit d'analyse,
- qu'ils intègrent le numérique de manière pertinente dans les activités présentées,
- qu'ils s'appuient sur l'évaluation pour mettre en œuvre une médiation et une pédagogie différenciée,
- qu'ils fassent un effort de rédaction, de structuration, et de relecture : la rédaction ne relève pas de la pure forme mais traduit une qualité d'expression révélatrice des compétences fondamentales du professeur ; elle requiert une vigilance particulière, tant pour ce qui est de la clarté du propos que pour ce qui relève du respect des normes (grammaticales, orthographiques, etc.) de la communication écrite,
- qu'ils veillent à la présentation qui doit être soignée et de qualité professionnelle.

### III. EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

#### 1. Statistiques

Notes	N<6	6≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	N≥14	Total
Nombre de candidats interrogés	2	1	5	2	3	4	17
Pourcentages	12 %	6 %	29 %	12 %	18 %	23 %	

La moyenne à cette épreuve est de 10,26.

La moyenne de l'épreuve obtenue par les candidats admis est de 13,75

Les notes s'échelonnent de 2 à 18.

#### 2. Définition de l'épreuve

Coefficient : 2

Durée de la préparation : 3 heures

Le thème porte **sur le champ professionnel correspondant à la section et comporte des aspects économiques et juridiques**. Des documents peuvent être remis au candidat par le jury.

L'épreuve comprend **un exposé** (30 minutes maximum) **et un entretien avec le jury** (30 minutes maximum).

Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours, sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles, sa connaissance des référentiels et programmes d'enseignement, son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

Lors de l'entretien, **dix minutes maximum** pourront être réservées à un échange **sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

**Les programmes de référence**, sur lesquels porte l'épreuve d'admission, sont ceux des enseignements technologiques et professionnels conduisant aux diplômes des niveaux V, IV et III dans la spécialité commerce-vente correspondant à la section économie-gestion.

#### 3. Remarques générales

Lors de la session et en fonction de leur journée de passage, les candidats ont eu à traiter l'un des deux sujets suivants :

- La démarque
- Préparer l'entretien de vente

Le sujet ne comprenait pas d'annexes cette année mais il est tout à fait envisageable d'en fournir.

Le candidat peut se munir pour sa préparation de tous les programmes et référentiels relevant du champ du concours. Le jury recommande vivement de s'appuyer sur ceux-ci pour situer et construire son exploitation pédagogique.

Par ailleurs, le candidat peut apporter et utiliser tout autre document personnel sous format papier ou numérique. Toutefois, aucune connexion à internet n'est autorisée.

L'attention du candidat est attirée sur la nécessité de sélectionner et d'utiliser avec discernement sa documentation. En effet, au travers de l'exploitation pédagogique, le candidat doit mettre en avant ses compétences d'analyse et de prise de recul, au-delà de la seule maîtrise des savoirs disciplinaires. Lors de la préparation, le recours à une documentation surabondante peut nuire à une réflexion didactique personnelle, à la valorisation de ses pratiques pédagogiques et de son expérience. Il peut être également source de perte de temps.

## **4. Commentaires du jury**

### **Constats généraux**

Sur la base d'un écart-type faible portant sur les notes obtenues par les candidats admissibles, le jury note une hétérogénéité très forte des prestations, lors de l'admission.

La nature de l'épreuve semble mal connue ou mal maîtrisée par certains candidats.

Les enjeux de ce concours de recrutement n'ont pas été saisis par tous. Dès lors, l'attitude, la communication orale (notamment un vocabulaire inadapté, des expressions familières, un langage grammaticalement incorrect..) ainsi que la posture générale ne se sont pas toujours avérées adaptées au contexte.

Le jury déplore que si certains d'entre eux utilisent un vocabulaire lié aux sciences de l'éducation et font référence à des théories d'apprentissage, d'évaluation, tous n'en maîtrisent pas toujours le sens ni ne font état d'une utilisation concrète dans leurs pratiques.

Par ailleurs, certains candidats ont fait preuve d'une émotivité excessive qui a souvent annihilé la pertinence de leurs propos, ne permettant pas alors au jury de percevoir leurs qualités réelles. La présence du jury peut perturber le candidat ; c'est pourquoi il est important de maîtriser cette émotivité et de gérer son stress durant toute la durée de l'entretien.

### **Constats portant sur l'exposé**

Les candidats disposent de 30 minutes pour exposer leur exploitation pédagogique. Trop nombreux sont ceux qui n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti.

Le jury regrette le manque de structuration des exposés. En particulier, de nombreux candidats n'annoncent pas le plan de leur intervention et omettent la conclusion.

Les intentions pédagogiques et les objectifs pour les élèves sont rarement définis. De même, les activités et les outils pédagogiques proposés ne sont pas suffisamment détaillés et approfondis pour expliciter et détailler la démarche pédagogique mise en œuvre.

On peut regretter une absence de réflexion sur la nature et la place de la trace écrite ainsi que ses conditions de production. Une prise en compte insuffisante voire défailante des acquis des élèves et de leur évaluation est constatée trop souvent.

Certains candidats n'ont pas traité le sujet proposé par manque de maîtrise des savoirs disciplinaires de référence. D'autres éprouvent des difficultés à le situer dans une progression des apprentissages sur le cycle.

Les meilleurs candidats se sont distingués par leur capacité à :

- valoriser la transversalité,
- intégrer l'outil numérique dans les situations pédagogiques proposées,
- mettre en place une pédagogie de l'alternance,
- organiser le travail pour faire face à la diversité des élèves,
- faire preuve de qualités de communication.

## **Constats portant sur l'entretien**

L'objectif de l'entretien est de permettre au jury de faire préciser et justifier au candidat ses choix didactiques et pédagogiques et de le conduire ainsi à démontrer son aptitude à enseigner.

Un entretien avec le jury permet ensuite, durant 20 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique (analyse de la démarche, objectifs visés, outils utilisés, acquisitions des élèves, modalités d'évaluation, difficultés de mise en place rencontrées ainsi que les leviers pour y remédier, gestion de classe)
- la maîtrise des savoirs, des programmes et référentiels,
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles.

Le jury peut, éventuellement, revenir sur le dossier RAEP.

Les meilleurs candidats ont su faire preuve :

- d'écoute active,
- d'adaptabilité,
- de projection,
- d'analyse réflexive.

Ils se sont appuyés sur leurs pratiques d'enseignement, leur expérience professionnelle, leur rôle au sein de leur établissement et ont su les valoriser.

## **5. Conseils aux candidats**

Il est attendu d'un candidat à un concours de recrutement d'enseignant qu'il sache maîtriser et adapter sa communication verbale et non verbale (débit, gestuelle, posture, niveau de langage, sans oublier la présentation générale, c'est-à-dire la tenue vestimentaire et le maintien qui se doivent d'être à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'un futur enseignant).

Le candidat doit expliquer sa démarche pédagogique en ayant le souci de préciser le plus concrètement possible et de justifier :

- ses choix didactiques et pédagogiques,
- l'activité précise attendue de la part des élèves,
- les objectifs de la séance,
- l'organisation temporelle ou spatiale de la classe (groupe ou non),
- la gestion de classe,
- la place dans la progression.

Les enjeux liés à l'évaluation doivent être présents dans l'esprit du candidat. Les critères d'évaluation doivent être énoncés clairement lors de l'exposé.

Le candidat doit avoir connaissance des différents référentiels et programmes de la spécialité ainsi que des modalités de certification.

Le candidat doit démontrer sa connaissance du public auquel il s'adressera et sa capacité à s'y adapter et ne pas nier les éventuelles difficultés auxquelles il pourrait être confronté.

Le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours en ayant une bonne connaissance des référentiels, des conditions de certification des classes de terminales de CAP (EVS A-B-C-D, ECMS) et de baccalauréat professionnel Accueil Relations Clients et Usagers, Commerce, Vente ainsi que du programme d'économie droit.

La réussite au concours interne économie gestion option commerce vente destine les lauréats à enseigner principalement en lycée professionnel. S'il n'est pas obligatoire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné, il est en revanche indispensable de s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie professionnelle, tant en termes de publics que de contenus et de démarches pédagogiques à mettre en œuvre.

# **ANNEXES**

## **Sujets portant sur l'exploitation pédagogique d'un thème**

# Concours interne du CAPLP et CAER-CAPLP

## SECTION : ÉCONOMIE GESTION Option : COMMERCE-VENTE

Session 2015

### Épreuve orale d'admission

#### EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

##### Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum) –

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe de baccalauréat professionnel commerce, vous devez traiter le thème suivant :

#### LA DÉMARQUE

Vous vous attacherez à présenter votre réflexion en proposant le déroulement d'une séquence ou séance pédagogique dont vous déterminerez, notamment, les objectifs, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir, la durée.

Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et/ou juridiques liés au thème.

#### Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes en votre possession.

# Concours interne du CAPLP et CAER-CAPLP

## SECTION : ÉCONOMIE GESTION Option : COMMERCE-VENTE

Session 2015

### Épreuve orale d'admission

#### EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

##### Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum) –

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe de baccalauréat professionnel vente, vous devez traiter le thème suivant :

#### PRÉPARER UN ENTRETIEN DE VENTE

Vous vous attacherez à présenter votre réflexion en proposant le déroulement d'une séquence ou séance pédagogique dont vous déterminerez, notamment, les objectifs, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir, la durée.

Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et/ou juridiques liés au thème.

#### Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes en votre possession.